

Prévention spécialisée :

la ville ne veut pas mettre la main à la poche

Le Conseil Départemental a décidé de diviser par deux la subvention accordée à l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ASEA) pour sa mission départementale de prévention spécialisée. Le Président Christian Gillet propose une "parité de financement" entre le Conseil Départemental et les communes (Cholet, Saumur et Trélazé) qui utilisent ce dispositif dans leurs quartiers. A Saumur on considère que ce n'est pas à la ville de payer.



Le service de prévention spécialisée, dont l'ASEA est le seul opérateur sur le territoire, compte 27 personnels, éducateurs de rue qui œuvrent dans les quartiers à Angers, Cholet, Saumur et Trélazé, parfois depuis 1973. Le financement du Conseil Départemental représente 90 % du budget du service, complété par les 10 % des villes bénéficiaires (Angers, Cholet, Trélazé, Saumur). A Saumur, cela coûte 25 000 € "pour le logement et une partie des salaires", mais on ne souhaite pas donner plus. Pourquoi ? Parce que pour Jean Michel Marchand,

comme la sécurité relève de l'Etat et de la police nationale et pas de la commune et de la police municipale, l'accompagnement social dépend du département.

Sujet sérieux

Pour Charles Henri Jamin, *"l'enjeu est important. Ce n'est pas qu'une ligne budgétaire, il y a des enjeux humains". "Exactement"*, a répondu Jean Michel Marchand. Et celui-ci de continuer : *"Nous avons rencontré les membres de l'ASEA pour qu'ils nous expliquent leur action. 116 jeunes et 50 familles sont concernés. C'est beaucoup. Les actions, comme celle "24h Chrono" menée avec l'Aspire, ont été succès. Il faut se mettre autour d'une table, mais pas simplement avec les villes concernées. Il faut créer avec les différentes structures comme la Scoope, le Point d'Information Jeunesse. Je suis certains qu'ils interviennent sur un public commun."*

Et pourquoi pas avec la Police ? Dans le langage courant de la maréchaussée, on appelle les délinquants réguliers "des clients". Tous ont peut-être les mêmes.

Voici la réponse qui va être adressée à Christian Gillet, Président du Conseil Départemental

"En 2015, l'ASEA dans le cadre de sa mission de prévention spécialisée a accompagné 116 jeunes saumurois âgés de 12 à 21 ans (82 garçons et 34 filles) dans le cadre d'un projet éducatif. Les éducateurs sont rentrés en contact avec 69 autres jeunes qui désormais les identifient et pour lesquels un

accompagnement plus poussé pourra être mis en place si cela s'avère nécessaire en fonction de l'évolution de leur situation individuelle. 55 familles ont aussi bénéficié du soutien des éducateurs.

Ce public est confronté à des problématiques sociales fortes : difficultés et ruptures scolaires, précarité financière, absence de qualification professionnelle, isolement et repli social, conduite à risques d'ordre divers pouvant aller jusqu'à une mise en danger directe. La plupart de ces jeunes sont éloignés de toute structure d'accompagnement social et méfiants vis-à-vis des institutions ou du monde éducatif. Par leur présence de rue régulière et leur accueil au local de Gay Lussac, les éducateurs de la prévention spécialisée parviennent en général à établir un lien de confiance permettant à ces jeunes de retrouver des repères et de bénéficier de conseils dans leur construction individuelle.

Au regard de ces éléments, le conseil municipal de la Ville de Saumur souhaite qu'en 2016, le niveau d'intervention actuel puisse être maintenu avec une équipe de trois éducateurs et une action recentrée sur le quartier prioritaire de la politique de la ville. Il faudra que cette action s'inscrive en concertation et en coordination étroite avec les autres acteurs du territoire dont les bénéficiaires partagent des difficultés similaires avec des problématiques proches. Il faudra aussi que nous soyons en mesure d'être alertés sur des situations préoccupantes, collectives ou individuelles, et que nous puissions élaborer ensemble, services de la Ville, de l'Etat, du Département et acteurs associatifs du territoire, des réponses adaptées.

Aujourd'hui le budget 2016 de la Ville de Saumur validera une participation à hauteur de 25 700€ identique à celle de 2015 et n'entend pas augmenter sa contribution. (logement et une part des salaires). Nous répondrons à votre sollicitation pour participer avec les villes concernés à un débat ouvert."

Jean Michel Marchand

Maire de Saumur

Le Kiosque.info article du 30 janvier 2016 I Catégorie : Vie de la cité